

FB 26/03/2018

Déconnexion* du 30 Mars...

Le 20 Mars, le SNEC vous a sollicité pour procéder à une déconnexion totale de votre tâche de travail le vendredi 30 Mars prochain, de 9h00 à 11h00.

Cette action a pour l'instant un caractère symbolique. En effet, jusqu'à présent, dans l'histoire de l'entreprise, **JAMAIS** l'encadrement n'a opéré une quelconque action commune et simultanée de cette nature. C'est pourquoi ce symbole doit marquer les esprits sans trop porter préjudice ni à l'entreprise ni aux intérêts de l'encadrement.

Le Vendredi 30 Mars, aux heures indiquées, nous vous proposons de suivre ces consignes :

Vous pouvez vous réunir dans une salle de réunion, une salle de pause ou un café dans votre galerie marchande le cas échéant.

N'hésitez pas à inviter votre Directeur d'Etablissement à venir échanger avec vous à propos de cette action, de vos difficultés quotidiennes et de votre inquiétude vis-à-vis de l'avenir de l'entreprise ou de votre statut.

Se déconnecter c'est envoyer un message, un avertissement. C'est :

- Exprimer un ras-le-bol de ne pas être considéré à hauteur de son investissement
- Refuser le développement de la location-gérance et de la prestation dans tous les formats
- Protester contre la décision d'octroyer un montant fixe comme supplément d'intéressement
- Fustiger la dégradation régulière de la rémunération variable de l'encadrement
- Manifester contre la baisse de la participation
- Pointer du doigt la dégradation de vos conditions de travail en raison de la baisse des effectifs dans les établissements
- ...

Comme support à l'échange, le SNEC vous communiquera une liste de points « irritants » par Société.

**Le Vendredi 30 Mars,
exprimez votre mécontentement**

* Téléphones éteints, non-présence sur la surface de vente ou d'exploitation.